

Arrêté du

**portant attribution de la médaille du tourisme à des personnes résidant à l'Etranger,
au titre de la promotion de l'année 2019
(promotion du 1^{er} janvier 2019)**

NOR : ECOI1831161A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 instituant la médaille du tourisme et notamment son article 7,

Arrêtent

Article 1^{er}

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes désignées ci-après :

Echelon « Or »

M. LAMORILLE Luc – ALGERIE

M. YANG Moo seung – COREE DU SUD

M. TRAUWITZ ECHEGUREN Roberto – MEXIQUE

Echelon « Bronze »

Mme FRIDMAN Michelle – MEXIQUE

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait le

Le ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,

JY Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN

Le ministre de l'économie et des finances,

B. U.

Bruno LE MAIRE